



PERSONNEL des EHPAD ET DES SERVICES A DOMICILE Tous mobilisés le 14 Novembre 2024

Les personnels soignants, en EHPAD ou à domicile, sont à bout de souffle !

TROP c'est TROP et l'ensemble des personnels refuse de continuer à travailler dans ces conditions de travail dégradées. Nos aînés méritent une prise en charge de qualité dans le respect, la bienveillance et la dignité!

Le syndicat FO exige du Gouvernement,

Des moyens à la hauteur des besoins.

Depuis 2019, FO ne cesse d'alerter le gouvernement des difficultés de nos établissements par manque de moyens et de postes pour assurer la prise en charge de nos aînés qui ne cesse de se dégrader ainsi que les conditions de travail des personnels.

Il est capital de développer l'attractivité de ces métiers en travaillant sur une rémunération à la hauteur de leur travail, la formation et l'amélioration des conditions de travail ! cela ne pourra passer que par l'augmentation des ratios d'encadrement d'un soignant pour un résident.

Aujourd'hui, le manque de personnel se répercute non seulement sur la santé et le bien être des résidents mais aussi sur la charge de travail du personnel qui se retrouve submergé, les soignants ne sont pas assez nombreux et ils se sentent maltraités car ils ne peuvent pas exercer leurs missions correctement par manque de temps. Les personnels chargés de l'entretien des locaux et des chambres sont également épuisés.

Nos directions subissent une augmentation importante de travail administratif au détriment de celui dédié aux soins, aux résidents, familles et personnels.

Nos élus locaux, sont aussi en galère, la situation financière s'est fortement dégradée, crise financière, plus de 60% sont en déficit à cause de l'inflation qui fait exploser les coûts des Etablissements, la nourriture, le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, et beaucoup de lignes de dépenses sur lesquelles ils n'ont pas de maîtrise possible.

Nos EHPAD sont au bord de l'explosion et malgré tous les efforts pour faire des économies, trouver des solutions et assurer une qualité de soins, impossible de s'en sortir tant en EHPAD que pour les services à domicile.

Nous sommes tous à bout de souffle !

Loi du 8 avril 2024 pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie : Aucune avancée réelle !

Cette loi reste largement insuffisante, pas de grandes réformes concrètes, si ce n'est, entre autres, la possibilité pour les résidents d'être accompagnés par leur animal. Charge supplémentaire pour le personnel. Pire encore, la loi ouvre la possibilité aux établissements d'appliquer un tarif différencié. Le tarif pourra s'appliquer en fonction du coefficient familial des résidents, de 15 à 20% de plus ! La tentation pourrait s'orienter vers la priorisation de résidents les plus aisés pour rentrer de l'argent dans les caisses...

cela va à l'encontre de l'égalité de traitement pour l'accès aux soins.

FO demande au gouvernement, de prendre ses responsabilités. Le risque dépendance doit être couvert, quel que soit l'âge, par l'assurance Maladie, et financé par une cotisation universelle.

C'est le chaos !

LES RAISONS DE LA COLÈRE !

FO revendique :

- Un ratio de 1 agent pour 1 résident en EHPAD.
- Une amélioration des conditions de travail et une meilleure prise en charge de nos aînés.
- Augmentation du remboursement des frais kilométriques et prise en compte de l'usure du véhicule (freins, pneus, etc...)
- Prise en compte des kilomètres liés à la pause méridienne.
- Le risque dépendance couvert, quel que soit l'âge, par l'assurance maladie et financé par une cotisation universelle.
- Une véritable reconnaissance du personnel pour redonner de l'attractivité à ces métiers.
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et rattrapage des pertes subies
- L'intégration des primes pour le calcul de nos droits à la retraite.
- Amélioration des grilles indiciaires et un véritable déroulement de carrière.
- Application du CTI (complément de traitement indiciaire) à tous les agents des services sociaux et médico-sociaux.
- Intégration directe pour les auxiliaires de soins et «faisant fonction de ayant obtenu une VAE», diplômés dans le cadre d'emploi des aides soignantes comme dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).
- Transposition de l'évolution des primes Hospitalières dans la Fonction Publique Territoriale (FPT).
- Recrutement statutaire à temps plein et titularisation des emplois précaires (temps partiel et CDD)



soignants, résidents, familles, retraités, direction et élus, ensemble menons ce combat pour que le Gouvernement réponde à ses obligations :

- ◆ Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées.
- ◆ Pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

La prise en charge des personnes âgées doit être une priorité nationale !

DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS À HAUTEUR DES BESOINS

